



GLEN RAVEN, INC. CODE DE CONDUITE

FOURNISSEURS



1831 North Park Ave
Glen Raven, NC 27217
1 (336) 586 - 6211

INTRODUCTION

Glen Raven, Inc. (Glen Raven) est le leader international de chaque segment de ses secteurs d'activité, grâce au travail rigoureux et à la conduite responsable de ses collaborateurs et fournisseurs au niveau mondial. Nous maintiendrons notre place de leader tant que chacun d'entre nous se sentira responsable de la réussite collective et fera preuve du plus haut niveau de professionnalisme et d'intégrité dans l'ensemble de nos actions. Les valeurs fondamentales de Glen Raven sont centrées sur des collaborateurs et des fournisseurs engagés adoptant une attitude honorable. Ces derniers doivent exercer leur profession sans compromis en respectant les normes de déontologie, de sécurité, de protection environnementale, de marketing, de finance et de respect de la loi les plus strictes, et en faisant preuve de respect envers autrui. Nos valeurs fondamentales servent de référence et d'inspiration constantes pour l'ensemble des collaborateurs et des fournisseurs de Glen Raven.

Souhaitant aider ses fournisseurs à comprendre l'engagement de Glen Raven envers nos valeurs fondamentales, ainsi que les normes de conduite professionnelle que chaque fournisseur Glen Raven doit adopter, Glen Raven a rédigé ce **Code de conduite fournisseurs (le Code)**. Le Code s'applique à toutes les entreprises qui fournissent des produits ou services pour Glen Raven et ses filiales, coentreprises, divisions ou société affiliées (collectivement, les « fournisseurs »). Chez Glen Raven, nous percevons nos fournisseurs, nos licenciés et leurs sous-traitants comme des acteurs à part entière dans nos réussites commerciales. Ainsi, Glen Raven exige de ses fournisseurs et de leurs collaborateurs qu'ils s'engagent à respecter ce code à titre de condition requise dans le cadre de nos relations commerciales. Notre objectif est d'obtenir les matériaux de la plus haute qualité qui soit, avec la meilleure valeur ajoutée. Le code est basé sur la conviction qu'une bonne citoyenneté d'entreprise est essentielle à nos réussites commerciales à long terme et qu'elle doit transparaître dans nos relations, dans nos actions sur le marché, sur le lieu de travail, dans notre environnement et dans notre communauté.

Reconnaissant que différentes lois, coutumes et conditions économiques affectent les pratiques commerciales de par le monde, nous croyons que des valeurs communes doivent être à la base des relations entre Glen Raven et ses fournisseurs. Ce code de conduite fournisseurs reformule nos exigences et met l'accent sur les bonnes politiques professionnelles conformes aux lois environnementales et aux lois et réglementations du travail locales en vigueur.

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec nos fournisseurs afin d'assurer la compréhension et le respect des exigences énoncées dans ce Code.

INTÉGRITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Les fournisseurs retenus par Glen Raven, ses agents et ses sous-traitants autorisés sont pleinement responsables de la qualité, des performances, du comportement, de la supervision et de la protection de leur personnel. Les fournisseurs de produits ou de services produits aux États-Unis ou fournis depuis les États-Unis doivent conduire les relations avec les employés de manière éthique et conforme aux lois et réglementations fédérales, étatiques et/ou locales en vigueur.

Les fournisseurs de produits ou de services produits ou fournis à l'extérieur des États-Unis doivent également conduire les relations avec les employés de manière éthique et conforme aux lois et réglementations en vigueur dans les pays concernés. Cela inclut, sans s'y limiter, les lois et réglementations liées au travail, à la rémunération, aux horaires de travail, à la santé et la sécurité, et à l'environnement.

Glen Raven demande à ses fournisseurs de comprendre, de soutenir et de promouvoir, au sein de leur sphère d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Autres directives spécifiques :

PRATIQUES AU TRAVAIL

Les fournisseurs ne peuvent pratiquer aucune forme de discrimination à l'encontre de leurs employés sur les questions d'appartenance ethnique, de couleur de peau, de religion, d'origine, de genre (notamment en ce qui concerne la grossesse), d'âge, de handicap, de statut d'ancien combattant, de données génétiques, de statut matrimonial, de service militaire passé ou présent, ou de tout autre statut protégé par les lois et les réglementations en vigueur dans les zones où ils opèrent. Les fournisseurs doivent traiter tous leurs collaborateurs avec respect et dignité, et ne peuvent assujettir aucun collaborateur à aucune sorte d'abus ou de harcèlement physique, sexuel, psychologique ou verbal.

Glen Raven interdit la traite des êtres humains, le travail forcé et involontaire, ou l'esclavage à l'ensemble de ses fournisseurs. De plus, les

fournisseurs ne doivent aucunement acheter des matériaux ou des services à des entreprises qui pratiquent le travail forcé et involontaire, ou l'esclavage. Les fournisseurs doivent pouvoir certifier que les matériaux utilisés dans leurs produits sont élaborés conformément aux lois sur l'esclavage et la traite des êtres humains du ou des pays où ils conduisent leurs affaires commerciales. Glen Raven procédera à un contrôle de ses fournisseurs pour s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement sont conformes à cette interdiction et sera en droit de demander des vérifications supplémentaires, le cas échéant. En cas de réception d'informations crédibles indiquant que des actes d'esclavage ou de traite des êtres humains sont commis par un fournisseur, nous prendrons immédiatement les mesures appropriées.

Le travail des enfants est strictement interdit. L'âge minimal pour travailler est fixé à 16 ans ou à l'âge minimal fixé par le pays concerné ; le plus élevé des deux constituant la règle.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils rémunèrent leurs collaborateurs de manière juste et au niveau de leur domaine, en conformité totale avec les lois relatives aux salaires et horaires de travail en vigueur au niveau local et national, et qu'ils leur offrent l'opportunité de développer leurs compétences et leurs aptitudes.

PRATIQUES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Les fournisseurs doivent assurer à leurs employés un environnement de travail sain et sécurisé. Ils doivent prendre des mesures proactives pour prévenir les accidents et minimiser les risques sanitaires. Les fournisseurs travaillant dans nos locaux ou en notre nom doivent assurer la sécurité dans tous les aspects de leurs processus de travail et dans l'attitude et le comportement de tous leurs collaborateurs.

Les fournisseurs doivent procéder à des contrôles appropriés, définir des processus de travail sûrs, assurer une maintenance préventive et prendre des mesures de protection (par exemple, avec des protections physiques, des verrouillages et des barrières) afin de limiter les risques liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail. Si les risques

ne peuvent pas être contenus convenablement par ces moyens, les fournisseurs doivent fournir à leurs employés un équipement de protection personnel approprié.

Les fournisseurs doivent mettre à la disposition de leurs employés des toilettes propres, un accès à de l'eau potable et des installations pour préparer et stocker la nourriture en respectant les normes d'hygiène. Les dortoirs des employés fournis par le fournisseur ou l'agent de placement doivent être propres et sûrs. Ils doivent comporter des sorties de secours adéquates et un système de chauffage et de ventilation adapté.

PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Les fournisseurs sont tenus de conduire leurs activités de manière à minimiser leur impact sur les ressources naturelles et à protéger l'environnement, leurs clients et leurs collaborateurs. Ils doivent s'assurer que leurs opérations sont conformes à toutes les lois relatives aux émissions atmosphériques, à l'évacuation des eaux, aux substances toxiques et au traitement des déchets dangereux. En tant que société responsable, nous considérons que la protection et la préservation d'un environnement sûr et sain est une obligation pour tout citoyen et toute entreprise.

DÉONTOLOGIE COMMERCIALE

Toute forme d'activité illégale ou inappropriée, y compris, sans s'y limiter, la corruption, les fausses déclarations, l'extorsion, le détournement, la fraude, les dessous-de-table et autres paiements similaires sont strictement interdits. Tous les accords commerciaux en vigueur et toutes les lois locales, y compris en matière d'importation aux États-Unis et dans d'autres pays, doivent être observés. Il est également exigé de se conformer au Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis. Toute implication dans des activités inappropriées peut conduire à la résiliation de tout ou partie des accords d'approvisionnement passés avec Glen Raven et à une éventuelle action en justice. Les rapports préparés pour Glen Raven doivent être exacts, véridiques et complets, et doivent respecter les normes et réglementations en vigueur.

TRANSPARENCE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La transparence de la chaîne d'approvisionnement est indispensable pour garantir la conformité à ce code. Les fournisseurs doivent connaître suffisamment les matériaux et composants entrants pour s'assurer qu'ils sont obtenus à partir de sources autorisées, conformément aux lois et aux réglementations du ou des pays où ils conduisent leurs affaires. Glen Raven soutiendra les efforts de ses fournisseurs pour atteindre cet objectif commun visant à établir une chaîne d'approvisionnement responsable. En conséquence, les fournisseurs peuvent être tenus de mener des enquêtes de vérification préalable dans leurs chaînes d'approvisionnement.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Los proveedores deben proteger toda la información y los datos electrónicos de Glen Raven o los recursos provistos por Glen Raven y deberán usarlos únicamente con los fines autorizados por Glen Raven. Los recursos de Glen Raven incluyen tanto artículos tangibles como artículos intangibles, tales como el buen nombre y reputación, la productividad de los asociados y la información sensible de Glen Raven.

Los proveedores deberán respetar y no infringir los derechos de propiedad intelectual de Glen Raven y de otros, incluyendo, entre otros, la información patentada, derechos de autor, patentes, marcas comerciales, y secretos comerciales. Los proveedores no deberán pretender hacer ningún anuncio ni divulgar información a ningún miembro del público, la prensa, organismo oficial, entidad comercial u otra persona, como tampoco deberán afirmar ni suponer ninguna aprobación por parte de Glen Raven sin el consentimiento expreso previo por escrito de Glen Raven.

COMPETENCIA LEAL Y ANTIMONOPOLIO

Les fournisseurs qui représentent Glen Raven doivent se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur en matière de concurrence et d'anti-monopole. Ils doivent adhérer aux lois relatives à l'anti-monopole et à la concurrence des États-Unis, de l'Union européenne et d'autres pays.

CONCLUSION

Nos valeurs et nos politiques fondamentales présentent une portée mondiale et il est nécessaire pour nous tous de prendre le temps de les comprendre et les appliquer intégralement. La politique de Glen Raven est de s'assurer que toutes ses opérations, activités et affaires commerciales sont conduites en conformité totale avec les lois en vigueur dans chaque juridiction où la société opère.

Nous vous remercions d'entrer en conformité avec le code de Conduite fournisseurs de Glen Raven, Inc. Nous nous réjouissons de construire des relations mutuellement bénéfiques avec l'ensemble de nos fournisseurs sur la base de comportements déontologiques du plus haut niveau. Tout fournisseur peut adresser ses questions ou commentaires sur ce code de conduite à son représentant de la gestion des approvisionnements.